

FINANCES – BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE DES ANGLAISES »  
BUDGET PRIMITIF 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-008

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 28 février 2023.

Nombre de membres en  
exercice : 17

Présents : 9

Votants : 12

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD à Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Sabine CAGNARD à Madame Dominique CARDON.

**Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le projet du Budget Annexe « Résidence des Anglaises » du Budget Primitif 2023, sachant qu'il est soumis à la procédure de tarification du Conseil Départemental pour les Résidences Autonomie.

Chaque budget annexe est complètement autonome financièrement, même s'il n'a pas d'autonomie juridique. Chacun d'eux a donc une section d'investissement et une section de fonctionnement établies conformément au plan comptable M 22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux :

| BP 2023 Fonctionnement                   | DEPENSES   | RECETTES   |
|--|------------|------------|
| Crédits votés au titre du présent budget | 411 740,60 | 411 740,60 |
| Résultat de fonctionnement reporté       |            |            |
| Total section de fonctionnement          | 411 740,60 | 411 740,60 |

| BP 2023 Investissement                                   | DEPENSES          | RECETTES          |
|--|-------------------|-------------------|
| Crédits votés au titre du présent budget                 | 25 101,53         | 73 901,53         |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent                | 48 800,00         |                   |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                   |                   |
| Total section d'investissement                           | 73 901,53         | 73 901,53         |
| <b>Total Budget</b>                                      | <b>485 642,13</b> | <b>485 642,13</b> |

Après examen, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Résidence des Anglaises » du CCAS.

**Publié le :** 05 Avril 2023 à 09:10

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le : 17 MAR. 2023  
Et publication ou notification du : 17 MAR. 2023

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

